

Création d'une commune nouvelle dans le Gers, "Cap d'Astarac"



Création d'une commune nouvelle dans le Gers, "Cap d'Astarac"

Par arrêté préfectoral du 18 décembre 2024, est créée la commune nouvelle* de « Cap d'Astarac » constituée en lieu et place des communes de Saint-Blancard, Sarcos, Monbardon et Cabas-Loumasses, et dont le chef-lieu sera situé au 3 quartier du Château à Saint-Blancard.

Fruit d'une réflexion portée par les maires des quatre communes susvisées, en lien avec les services de l'État, cette mesure entrera en vigueur au 1er janvier 2025.

*Les communes nouvelles sont nées de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, afin de faciliter le regroupement de communes et lutter contre l'émiettement communal

+ d'info sur <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/commune-nouvelle>